

### Une décision « abracadabrantique »

Je souhaite m'exprimer sur une décision politique concernant l'ESB qui m'est apparue « abracadabrantique » et qui m'avait, à l'époque, « choqué ».

Celle-ci est l'annonce, faite par le président de la République, M. Jacques Chirac, le 8 novembre 2000, recommandant au gouvernement de l'époque l'interdiction d'utiliser des farines animales pour la nourriture de tous les animaux, juste avant que les experts de l'AFSSA donnent leur(s) point(s) de vue et leurs recommandations, afin que le gouvernement « pluriel de cohabitation » puisse prendre des décisions sur ce sujet en toute connaissance de cause.

Contexte : mercredi 8 novembre 2000 :

*Libération* : « Chirac-Jospin : le temps des vacheries ». Le chef de l'État demande l'interdiction sans délai des farines animales. Le Premier ministre temporise.

*Ouest-France* : « Farines animales : Chirac oblige Jospin à décider ». Le Premier ministre promet qu'elles seront interdites « dans les meilleurs délais ». « Supprimer ou pas les farines animales ? Le débat vient de faire irruption sur le terrain politique après l'intervention du chef de l'État et la conduite à suivre indiquée par le Premier ministre. Parallèlement, la psychose gagne l'opinion et la filière bovine broie du noir. »

Le 14 novembre 2000 : « Jospin annonce une suspension des farines animales » (dépêche AFP).

Rappelons quelques faits et « humeurs » du « climat » de l'époque :

- il y a eu, entre 1991 et octobre 2000 en France, environ 150 cas de vaches atteintes d'ESB détectées (dont une soixantaine pour les 10 premiers mois de l'année 2000) ;
- un certain nombre de mesures avaient déjà été prises : interdiction des farines animales pour la nourriture des bovins, tests de diagnostic et destruction des troupeaux « à risque » ;
- les connaissances scientifiques sur l'épidémie et sur le prion progressaient ;
- le vocabulaire des titres de la presse était souvent alarmiste et allait dans le sens du sensationnalisme (« la vache folle en ligne », archives 2000 à [www.inra.fr/dpenv/vchfol-2000.htm](http://www.inra.fr/dpenv/vchfol-2000.htm)) ;
- un certain nombre de cantines scolaires refusaient de servir de la viande de vache ou de bœuf ;
- une polémique existait sur la transmission par le sang... ;
- etc.

Cette décision d'interdire les farines animales, juste avant que les experts de l'AFSSA ne rendent leur avis et recommandations, m'a semblé très critiquable. Je l'ai trouvée moralement choquante et quelque peu méprisante pour ceux qui préféreraient que les décisions politiques de ce type soient éclairées par des faits, des connaissances et/ou des raisonnements (si possible explicités) plutôt que par une sorte de suivisme, par rapport à l'état de l'opinion publique.

De mon point de vue, elle était démagogique et se basait sur l'ignorance et les peurs « du plus grand nombre » de nos concitoyens.

Un grand nombre était ignorant du fait que ces farines étaient déjà interdites pour la nourriture des bovins et beaucoup, ne sachant pas trop faire la différence entre cellules et molécules, ils avaient donc quelque peine à imaginer les prions et leur transmissibilité...

Sur le fond du problème, l'interdiction des farines animales dans toute la chaîne alimentaire de la filière animale, je n'ai pas d'avis particulièrement éclairé mais, sur la forme, j'ai trouvé que celle-ci contribue, encore de mon point de vue, à la dévalorisation du politique, dévalorisation pourtant regrettée, dans ledit discours, du Président.

Ceci m'a fait penser à sa première décision de Président « suite à l'avis des experts » de « reprendre les essais nucléaires militaires », après toute une campagne durant laquelle le candidat avait exprimé la nécessité de la primauté du politique par rapport « aux avis des experts ». Et aussi que l'on peut se faire élire président en promettant qu'on ne réformera pas la PAC avant 2006 en sachant pourtant que l'élargissement de l'Union européenne et « l'état de l'agriculture » au niveau planétaire devraient pourtant avoir quelques conséquences sur les règles et les subventions agricoles en vigueur jusqu' à ce jour dans l'Europe des 15.

Janvier 2004

Gérard Chevrier, enseignant  
[gerard.chevrier@noos.fr](mailto:gerard.chevrier@noos.fr)